

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 464

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191128

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Convention de partenariat Ville de Saint-Etienne - Département de la Loire - Association ACARS -
Renouvellement - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 464

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191128

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Convention de partenariat Ville de Saint-Etienne - Département de la Loire - Association ACARS -
Renouvellement - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre de son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la Ville de Saint-Etienne soutient financièrement les 24 places d'accueil collectif au sein de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) « Les P'tits Matrus » situé 6 Boulevard Alfred de Musset et disposant de 24 places d'accueil dont 22 destinées aux habitants de la ville de Saint-Etienne et 2 destinées à des accueils sociaux d'urgence orientés ou décidés par le Département de la Loire dans le cadre de ses missions de protection maternelle et infantile et d'aide à l'enfance.

Le Département ne pouvant pas intégrer ces deux places dites « alternative au placement » dans son propre CEJ, la Ville les intègre dans son propre CEJ. Le Département de la Loire verse à la Ville de Saint-Etienne une subvention annuelle équivalente à la dépense résiduelle de la ville pour les dites deux places via une convention de partenariat.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne renouvelle son Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022. Avec le Département de la Loire, la Ville de Saint-Etienne mesure pleinement l'intérêt pour les familles du service rendu par l'EAJE "Les P'tits Matrus" géré par l'association ACARS.

Il convient donc de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire et l'association ACARS.

□ **Contenu :**

Les éléments substantiels de la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire et l'ACARS sont :

- La réaffirmation du soutien financier de la Ville de Saint-Etienne des 24 places d'accueil collectif au sein de l'EAJE "Les P'tits Matrus" dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- La réaffirmation du Département de la Loire dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, de soutenir financièrement les deux places destinées à des accueils sociaux d'urgence orientés ou décidés par le Département de la Loire via le versement à la Ville de Saint-Etienne d'une subvention annuelle équivalente à la dépense résiduelle de la Ville pour les deux places.
- Le montant de la participation du Département de la Loire pour l'année 2019 est de 5 200 € Ce montant est reconduit chaque année d'exécution du CEJ soit en 2020, 2021 et 2022.
- Si lors de l'étape de liquidation de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) en 2020, 2021 et 2022, la Ville de Saint-Etienne constate une évolution de la dépense résiduelle de +/- 10%, alors le montant de la participation sera fixé par convention financière entre le Département et la Ville de Saint-Etienne.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

Recettes 2019 : 5 200,00
€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement

Ville

Département

Région

Etat

Europe

Autres

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--|-------------------------|--|--|--|--|
| Investissement | | | | | | |
| Fonctionnement | | Recette : 5 200,00 € | | | | |
| dont personnel supplémentaire | | | | | | |
| dont prestations particulières | | | | | | |

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association ACARS et le Département de la Loire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation à la signer la dite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

| | |
|--|--|
| Décision : Proposition adoptée | Imputation budgétaire Exercice 2019, Chapitre 74 - Article 7473 |
| Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) | |
| | Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué |
| | Samy KEFI-JEROME |